

CAP plénière

Étaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET(DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU et M. GAGEY (experts).

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **M.DE CUBBER** (suppléant)
- SNAD CGT : M. BOUDOT, M. CHABERT(titulaires),
- élu sans étiquette : M. MILLEREAU (titulaire).

I – Nouveau mode de calcul des points

Suivant le nouveau RP mutation 2017:

- 3 points par année d'ancienneté en douane,
- plus 3 points par année d'ancienneté dans la catégorie,
- plus 1 point par mois d'ancienneté à la résidence (au 31/12/2016) plafonnés à 84 points.

II – Rôle de la CAPL

Selon les notes DG/A2 n° 5432 du 17/10/2016 (inscriptions au tableau) et 6485 du 01/12/2017 (radiations), la CAPL se réunit pour examiner les avis hiérarchiques sur les postes à profil et corriger les anomalies détectées (**en fait signalées par les agents car il n'y a aucun autre moyen de vérifier**) sur les DIIR (document individuel d'information et de radiation), selon l'administration environ 30 % des demandes concernent des postes à profil, ce qui représente un pourcentage somme toute assez important. Cette année retour à la normale : les mutations seront prononcées pour le 1^{er} septembre.

Les radiations seront encore possibles après la publication du tableau : en mars pour le premier tour et en août/septembre pour le second tour.

III - Approbation du PV du 22/09/2016

Approbation d'un PV antérieur du 22/09/2016 : présentation des statistiques de la campagne d'évaluation 2016 des agents de la catégorie C : **PV approuvé à l'unanimité.**

CAP restreinte : ACP 2

Étaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET(DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU(expert).

- **Parité syndicale :**

- **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant)
- SNAD CGT : M.CHABERT, M.BOUDOT (titulaires).

I - Approbation du PV du 22/09/2016

Approbation d'un PV antérieur : recours des ACP2
PV approuvé à l'unanimité.

II – Examen des demandes d'inscription au TAM

5 inscriptions au TAM 2017 dont 1 agent ayant sollicité un poste à profil : avis favorable.

Vote : Abstention : Solidaires (1) + CGT (2) Pour : Administration

Solidaires s'est abstenu car le tableau 2017 est susceptible d'évoluer, la période de radiation se terminant le 16/12/16, jour de tenue de la CAPL. De plus nous n'avons plus les moyens matériels de vérifier les points puisque nous n'avons plus les dossiers.

CAP restreinte : ACP 1

Étaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET(DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU(expert).

- **Parité syndicale** :

- **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant ayant voix délibérative).

I - Approbation du PV du 22/09/2016

Approbation d'un PV antérieur) : recours des ACP1
PV approuvé à l'unanimité.

II - Examen des demandes d'inscription au TAM

11 inscriptions au TAM 2017 dont 3 agents ayant sollicité un ou plusieurs postes à profil : avis favorable dans tous les cas. Deux collègues ont signalé leur désaccord par rapport au calcul du nombre de leurs points. Ces demandes ont fait l'objet d'une vérification approfondie par le service GRH et sont soit réglée soit transmise pour avis et règlement.

Vote : Abstention : Solidaires (2) Pour : Administration

Solidaires s'est abstenu car le tableau 2017 est susceptible d'évoluer, la période de radiation se terminant le 16/12/16, jour de tenue de la CAPL. De plus nous n'avons plus les moyens matériels de vérifier les points puisque nous n'avons plus les dossiers. Un « bug » de l'application concernant un report du nombre de points a été détecté et corrigé grâce à la vigilance de chacun.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Dates à retenir :

- formation du tableau 2017: CAPC du 7 février 2017,
- CAPC mutation catégorie C : **4 mai 2017.**

*Vos représentants Solidaires : Sylvie FAUCHET (titulaire) et Jean-Paul DE CUBBER (suppléant).
Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.*